Information

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Secrétariat général **Délégation à la mobilité et aux carrières** **78, rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de mobilité** **SG/DMC/2018-452** **14/06/2018**

Date de mise en application : 14/06/2018
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 14/06/2018
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 1

Objet : Avis de vacance d'un emploi d'expert de haut niveau auprès du directeur des ressources humaines (MTES) et du chef du service des ressources humaines du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Le 14 juin 2018

JORF n°0135 du 14 juin 2018

Texte n°72

Avis de vacance d'un emploi d'expert de haut niveau

Un emploi d'expert de haut niveau, classé en groupe III, est vacant auprès du directeur des ressources humaines des ministères de la transition écologique et solidaire (MTES) et de la cohésion des territoires (MCT) et du chef du service des ressources humaines du ministère de l'agriculture et de l'alimentation (MAA).

Le titulaire de cet emploi sera chargé d'une mission de pilotage et de coordination du recrutement, de la formation initiale et continue et de la politique d'accompagnement des parcours de carrière des agents du corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts (IPEF), corps supérieur à caractère technique et interministériel relevant des ministres chargés de l'agriculture et du développement durable. Il assurera également la préfiguration d'une nouvelle organisation permettant une meilleure intégration de ces politiques avec la gestion de ce corps interministériel.

Sous l'autorité conjointe du directeur des ressources humaines du MTES/MCT et du chef du service des ressources humaines du MAA, le titulaire de l'emploi prépare les positions communes aux trois ministères sur les sujets de recrutement et de formation du corps des IPEF, assure le pilotage ou la mise en œuvre des décisions prises et représente les ministères, notamment auprès des écoles, des candidats potentiels et des ingénieurs-élèves. Il pilote et produit également des études et expertises, à la demande des secrétariats généraux ou de la cheffe de corps, sur les sujets de recrutement, de formation et de suivi des parcours.

Le titulaire du poste est chargé de la préfiguration d'une future organisation interministérielle renforcée pour assurer une mise en œuvre plus intégrée des missions de recrutement, de formation, de politique de suivi et d'accompagnement des parcours de carrière avec celles de gestion, de paie et de suivi administratif des agents du corps des IPEF et des ingénieurs-élèves, sous une responsabilité hiérarchique unique. Il propose à ce titre aux trois ministères des scénarios d'évolution de l'organisation du service à compétence nationale à caractère interministériel dénommé « Centre interministériel de gestion des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts » (CEIGIPEF), afin que la nouvelle structure interministérielle assure l'ensemble de ces missions.

Le titulaire du poste devra :

- sur le volet « recrutement », réaliser des missions opérationnelles au contact des candidats potentiels et ingénieurs-élèves, ainsi que de la cheffe de corps et des principaux

employeurs d'IPEF : information sur le corps des IPEF auprès des candidats potentiels et de leurs établissements de formation ; instruction des Parcours de Formation Individualisés. Il pilote et organise en particulier les manifestations auprès des écoles en vue du recrutement (interventions/conférences, permanences, etc.). Il doit également recueillir, analyser et fournir aux différents jurys de recrutement les informations leur permettant de connaître et prendre en compte les besoins de recrutement ; il participe à tous les travaux concernant les enjeux de recrutement, notamment en lien avec l'école Polytechnique ;

- sur le volet « formation », représenter les trois ministères s'agissant du pilotage de la formation initiale, notamment auprès des écoles assurant la formation de référence des IPEF : il incarne vis-à-vis des écoles la maîtrise d'ouvrage de la formation des IPEF, pour le compte des deux secrétariats généraux, en particulier pour faire évoluer la formation en cohérence avec le recrutement et les perspectives d'exercice de l'action publique ; il assure le secrétariat du Comité d'orientation et de validation de la formation ainsi que le suivi personnalisé des ingénieurs-élèves pendant leur formation, y compris en assurant le relais avec le CEIGIPEF sur les questions de gestion administrative, organisation de la présentation des principales structures employeuses d'IPEF au cours de la scolarité ;

- sur le volet « accompagnement des parcours », coordonner la politique d'accompagnement et de suivi des parcours des IPEF, en lien étroit avec les réseaux ministériels existants, avec une attention particulière sur la préparation des primo-affectations et les débuts de carrière, en veillant à conforter leur employabilité ultérieure par l'enrichissement de leurs parcours et la formation continue ;

- assister la cheffe de corps, en lien avec les deux secrétariats généraux, sur les réflexions de nature stratégique concernant l'avenir du corps et dans la préparation, le secrétariat et le suivi des instances stratégiques de pilotage du corps.

L'emploi offert s'adresse à un fonctionnaire disposant d'une bonne connaissance des différents domaines d'action habituels des IPEF. Il devra aussi avoir une bonne connaissance des enjeux et processus ressources humaines de l'Etat et, si possible, des trois ministères. Il devra enfin faire preuve d'excellentes capacités de pilotage de projet et de grandes qualités relationnelles.

La durée prévisible de cet emploi est de deux ans.

Conformément aux dispositions du décret n° 2008-382 du 21 avril 2008 modifié relatif aux emplois d'expert de haut niveau et de directeur de projet des administrations de l'Etat et de ses établissements publics, les candidatures, accompagnées d'un curriculum vitae, doivent être transmises, par la voie hiérarchique, dans un délai de trente jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal officiel de la République française, uniquement par voie électronique, aux adresses suivantes, pour le MTES : delcd.sg@developpement-durable.gouv.fr et pour le MAA : secretariat-cab.sg@agriculture.gouv.fr, ainsi qu'à la déléguée à la mobilité et aux carrières à l'adresse suivante : claudine.lebon@agriculture.gouv.fr.